



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Étudiants en audiovisuel en salles art et essai

Question écrite n° 502

Texte de la question

Mme Stéphanie Rist interroge Mme la ministre de la culture sur le lien entre les salles art et essai et les étudiants en cinéma et audiovisuel. Dans certains départements, les étudiants de ces sections sont mis à l'honneur de façon régulière dans les salles art et essai, afin de promouvoir leurs productions. Elle souhaite savoir si ce type d'initiative pourrait être étendu et développé.

Texte de la réponse

De nombreux films réalisés au sein des écoles de cinéma sont diffusés au grand public, à travers des projections publiques, des cartes blanches et opérations spéciales, des festivals, des plateformes de vidéo en ligne et à la télévision. Les premiers lieux de diffusion des films d'étudiants sont les festivals, soutenus par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), qui réservent tout ou partie de leur programmation aux premières œuvres, comme le Poitiers Film Festival, les Premiers Plans d'Angers, le Festival du court métrage de Clermont-Ferrand, le Festival de cinéma de Brive, le Festival international du film d'Amiens, ou encore la Cinéfondation du Festival de Cannes. Au-delà de la diffusion des films d'étudiants au sein des festivals, les écoles ont développé des partenariats avec la Cinémathèque française, pour les films de fin d'étude de l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (FEMIS), ou encore avec le Forum des images, où certains films d'étudiants sont disponibles en consultation libre. Par ailleurs, chaque année, la Fête du court métrage, organisée par le CNC en décembre, permet de donner une visibilité à ces premières œuvres. Il existe également des partenariats entre des écoles et des plateformes en réseau permettant un visionnage de courts métrages par des professionnels : - avec l'Agence du court métrage, où des films sont consultables à partir de leur catalogue « Extra Court » (lancement en janvier 2018), notamment par les exploitants de salles de cinéma pour une programmation éventuelle ; - avec la plateforme de vidéo à la demande de l'Institut Français. Néanmoins, afin de conserver leur caractère principal d'expérimentation, seuls certains de ces films sont diffusés à l'extérieur des écoles, comme c'est le cas à la FEMIS. En effet, ces films sont faits dans le cadre d'un enseignement et ne sont pas tous créés pour être diffusés plus largement.

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Rist](#)

Circonscription : Loiret (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 502

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 30 octobre 2017

Question publiée au JO le : [8 août 2017](#), page 4064

Réponse publiée au JO le : [14 novembre 2017](#), page 5568